



**LISTE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DU 15 MAI 2025**

|          |  |
|----------|--|
| 2025-011 | ATTRIBUTION MARCHE DE TRAVAUX HAIES MARES  |
| 2025-012 | DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE PROGRAMME D'ACTIONS TRAME TURQUOISE 2022 2026                             |
| 2025-013 | CONVENTION POUR LES ANIMATIONS CLASSES RIVIERES ET SPECTACLE "RIVIERES ...."                             |
| 2025-014 | CONVENTIONS PARTENARIAT POUR LA PROGRAMMATION TEMPS FORTS "Aux sons de l'eau #2" du 4 au 06 juillet 2025 |
| 2025-015 | ATTRIBUTION MARCHE ETUDE FAISABILITE POUR LA RESTAURATION DE LA REYSSOUZE A ST JULIEN SUR REYSSOUZE      |

SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DE LA REYSSOUZE  
Siège : Mairie de MONTREVEL EN BRESSE  
**RÉUNION DU BUREAU**  
Séance du 15 mai 2025  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
**Délibération N°2025-011**

L'an deux mil vingt-cinq, le 15 mai, les membres du Bureau exécutif, légalement convoqués, se sont réunis à 18H30, dans la salle de réunion des bureaux du SBVR situé à Montrevel-en-Bresse sous la présidence de M. FAVIER Jean-Louis

**Date de convocation** : 6 mai 2025

**Étaient présents** : 6 délégués sur 11

**Nombre de pouvoirs** : 0 pouvoir

**Nombre de votant** : 6 délégués

**Secrétaire de séance** : PAUGET Antoine

**Etaient présent(e)s**: BADET Bernard, DEBOURG Philippe, FAVIER Jean-Louis, FORESTIER Anne, PAUGET Yves, PAUGET Antoine.

**Excusés** : DAUJAT Baptiste, DELAY Françoise, GARNIER Laurence, JANODY Patrice, MALTERRE Géraldine

**Objet : ATTRIBUTION MARCHÉ DE TRAVAUX 2025-004 « PLANTATION DE HAIES, RESTAURATION ET CREATION DE MARES SUR LA BASSE REYSSOUZE »**

Le Syndicat du bassin versant de la Reyssouze porte un projet de restauration du bocage sur la basse Reyssouze, de Saint-Jean-sur-Reyssouze à Pont-de-Vaux. Le marché objet de la présente délibération concerne ces travaux.

Le marché est passé par procédure adaptée ouverte, conformément à l'article R.2123-1 du code de la commande publique. Le marché n'est pas alloti, en application des exceptions appliquées à l'article L.2113-11.

Après analyse des offres, le classement est le suivant :

| Offre                                    | Note totale | Classement |
|--|-------------|------------|
| 1 – Arbre Haie Forêt                     | 86          | 3          |
| 2 – France Clôture Environnement         | 53,1        | 9          |
| 3 – TChassagne, YM Entreprise            | 92,9        | 2          |
| 4 – Tchassagne, YM Entreprise / Variante | 98          | 1          |
| 5 – Quinson Aménagement                  | 73,8        | 4          |
| 6 – IDVerde, Famy                        | 66,6        | 5          |
| 7 - Terideal                             | 60,5        | 7          |
| 8 – BK Environnement, EIFFAGE            | 56,3        | 8          |
| 9 – Parc & Sports                        | 61,4        | 6          |

Il est proposé d'attribuer le marché au groupement T.Chassagne / YM Entreprise, pour leur variante, qui a obtenu la meilleure note pour un montant de 212 932,51 € HT, 255 519.01 € TTC.

**Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **ATTRIBUE** le marché de travaux au groupement T.Chassagne / YM Entreprise avec l'offre contenant la variante, pour un montant de 212 932.15 € HT et 255 519.01€ TTC
- **AUTORISE** le Président à signer le marché avec les entreprises pré-citées concernant les travaux de plantation de haies, de restauration et de création de mares sur la basse Reyssouze, ainsi que tous les documents liés à ce marché.
- **AUTORISE** le Président à solliciter les différents partenaires financiers pour la mise en œuvre du projet et à signer tout document s'y référant.

Fait et délibéré à Montrevel en Bresse les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Président,

Acte rendu exécutoire

Jean-Louis FAVIER



SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DE LA REYSSOUZE  
Siège : Mairie de MONTREVEL EN BRESSE  
**RÉUNION DU BUREAU**  
**Séance du 15 mai 2025**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Délibération N°2025-012**

L'an deux mil vingt-cinq, le 15 mai, les membres du Bureau exécutif, légalement convoqués, se sont réunis à 18H30, dans la salle de réunion des bureaux du SBVR situé à Montrevel-en-Bresse sous la présidence de M. FAVIER Jean-Louis

**Date de convocation** : 6 mai 2025

**Étaient présents** : 6 délégués sur 11

**Nombre de pouvoirs** : 0 pouvoir

**Nombre de votant** : 6 délégués

**Secrétaire de séance** : PAUGET Antoine

**Étaient présent(e)s**: BADET Bernard, DEBOURG Philipe, FAVIER Jean-Louis, FORESTIER Anne, PAUGET Yves, PAUGET Antoine.

**Excusés** : DAUJAT Baptiste, DELAY Françoise, GARNIER Laurence, JANODY Patrice, Géraldine MALTERRE

**Objet : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROGRAMME D' ACTIONS TRAME TURQUOISE 2022-2026**

Le Président rappelle que le Syndicat du bassin versant de la Reyssouze porte un programme de restauration et d'amélioration de la trame turquoise du bassin versant. Ce programme comprend une série d'actions, qui sont menées de mars 2024 à octobre 2026.

Dans ce cadre le syndicat souhaite solliciter les partenaires financiers suivants : Département de l'Ain, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, et les aides de l'état « Fonds vert – Accompagnement SNB 2030 ».

La dépense prévisionnelle est estimée à 724 584,67 € HT. Les modalités de financement sont les suivantes :

| <b>Ressources prévisionnelles de l'opération</b>            |                                  |                            |                     |                |
|---|----------------------------------|----------------------------|---------------------|----------------|
| <b>Financements</b>   | <b>à préciser le cas échéant</b> | <b>sollicité ou acquis</b> | <b>Montant (HT)</b> | <b>Taux</b>    |
| autre mesure Fonds Vert                                     | Accompagnement SNB 2030          | sollicité                  | 120 000,00 €        | 16,56%         |
| Conseil départemental                                       | CD Ain                           | acquis                     | 9 488,00 €          | 1,31%          |
| Conseil départemental                                       | CD Ain                           | sollicité                  | 35 888,71 €         | 4,95%          |
| Autre collectivité  | AERMC                            | acquis                     | 411 359,17 €        | 56,77%         |
| <b>Sous-total aides publiques</b>                           |                                  |                            | <b>576 735,88 €</b> | <b>79,60%</b>  |
| Part de la collectivité                                     | Fonds propres                    |                            | 147 848,79 €        |                |
| <b>Participation du porteur de projet (autofinancement)</b> |                                  |                            | <b>147 848,79 €</b> | <b>20,40%</b>  |
| <b>TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)</b>                |                                  |                            | <b>724 584,67 €</b> | <b>100,00%</b> |

**Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** le plan de financement tel que présenté par Monsieur le Président
- **AUTORISE** le Président à solliciter toutes les demandes de financement auprès des partenaires :

Dont le Fonds Verts, accompagnement SNB 2030 pour un montant de 120 000 € HT dans le cadre du programme d'actions Trame turquoise 2022 2026, ainsi que le Conseil départemental de l'Ain pour un montant de 35 888.71 € HT dans le cadre du programme d'actions Trame turquoise 2022 2026

- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents liés à la demande et attribution de financement liés au programme d'actions trame turquoise 2022-2026

Fait et délibéré à Montrevel en Bresse les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Président,

Acte rendu exécutoire

Jean-Louis FAVIER



SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DE LA REYSSOUZE  
Siège : Mairie de MONTREVEL EN BRESSE  
**RÉUNION DU BUREAU**  
**Séance du 15 mai 2025**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération N°2025-013

L'an deux mil vingt-cinq, le 15 mai, les membres du Bureau exécutif, légalement convoqués, se sont réunis à 18H30, dans la salle de réunion des bureaux du SBVR situé à Montrevel-en-Bresse sous la présidence de M. FAVIER Jean-Louis

**Date de convocation** : 6 mai 2025

**Étaient présents** : 6 délégués sur 11

**Nombre de pouvoirs** : 0 pouvoir

**Nombre de votant** : 6 délégués

**Secrétaire de séance** : PAUGET Antoine

**Etaient présent(e)s**: BADET Bernard, DEBOURG Philippe, FAVIER Jean-Louis, FORESTIER Anne, PAUGET Yves, PAUGET Antoine.

**Excusés** : DAUJAT Baptiste, DELAY Françoise, GARNIER Laurence, JANODY Patrice, MALTERRE Géraldine

**OBJET** : Convention pour la réalisation d'animations scolaires et jeune public dans le cadre des travaux ReyDeCa :

- Classe Rivière
- Spectacle « Rivières... »

Le président rappelle que dans le cadre des travaux de restauration écologique de la Reyssouze à Bourg-en-Bresse, le syndicat souhaite réaliser des actions de sensibilisation auprès du jeune public. Il s'agit de les former à la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques au travers d'activités tournées vers l'éducation à l'environnement.

- Le syndicat propose les journées « Classe rivière » du 16 au 26 juin 2025 au Parc de loisirs de Bouvent et ses abords. Les animations sont réalisées par des prestataires : FNE, LPO, ONF, Fédération départementale de pêche et Fédération départementale de chasse. Cela représente sept journées d'intervention du 16 au 26 juin, soit 21 / 22 classes. Entre 450 et 500 élèves vont bénéficier de ces animations.  
Les publics cibles pour cette action sont : les élèves d'élémentaire (cycle 3) des écoles publiques et privées (conventionnées) situées proches des zones où des travaux ont été réalisés (Bourg-en-Bresse et St Just)
- Pour les publics les plus jeunes (2-6 ans), le syndicat, en partenariat avec la Scène Nationale – Théâtre de Bourg-en-Bresse propose une approche sensible des milieux aquatiques et sa biodiversité à travers le spectacle vivant. Il s'agit du spectacle « Rivières... » de la Compagnie Prune, mêlant chant, marionnettes et danse.  
Les publics cibles pour cette action sont :
  - Les élèves de maternelles et élémentaire (cycle 1 et 2) des écoles publiques et privées (conventionnées) situées proches des zones où des travaux ont été réalisés (Bourg-

- en-Bresse et St Just). Trois représentations à destination des scolaires auront lieu les 24 et 25 juin 2025, ce sont 9 classes soit 207 élèves qui bénéficieront de ce spectacle.
- Les familles de Bourg-en-Bresse et ses environs pour une représentation grand public le 25 juin 2025 à 16h00, pour une jauge de 70 personnes.

Ces animations sont entièrement prises en charge par le syndicat et proposées gratuitement aux écoles et aux familles.

Il convient d'établir des conventions précisant les engagements et les responsabilités des différents partenaires pour la réalisation de ces animations.

**Le Bureau, après en avoir délibéré**  
**Décide à l'unanimité de**

- **Autoriser** le président à signer les conventions avec les prestataires missionnés pour la réalisation d'actions de sensibilisation à la préservation des milieux aquatiques et à la ressource en eau auprès des scolaires dans le cadre des Classes Rivières 2025 et tous les actes nécessaires y afférents pour un montant limité à 20 000 €
- **Autoriser** le président à signer les conventions avec la Scène nationale – Théâtre de Bourg-en-Bresse pour la programmation des représentations du spectacle « Rivières... » à destination des scolaires et du grand public les 24 et 25 juin 2025 et tous les actes nécessaires y afférents. pour un montant de 6105.30 €

**Fait et délibéré à Montrevel-en-Bresse, l'an, mois et jour susdits.**

Le Président du SBVR  
**FAVIER Jean-Louis**



SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DE LA REYSSOUZE  
Siège : Mairie de MONTREVEL EN BRESSE  
**RÉUNION DU BUREAU**  
**Séance du 15 mai 2025**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**Délibération N°2025-014**

L'an deux mil vingt-cinq, le 15 mai, les membres du Bureau exécutif, légalement convoqués, se sont réunis à 18H30, dans la salle de réunion des bureaux du SBVR situé à Montrevel-en-Bresse sous la présidence de M. FAVIER Jean-Louis

**Date de convocation** : 6 mai 2025

**Étaient présents** : 6 délégués sur 11

**Nombre de pouvoirs** : 0 pouvoir

**Nombre de votant** : 6 délégués

**Secrétaire de séance** : PAUGET Antoine

**Étaient présent(e)s**: BADET Bernard, DEBOURG Philippe, FAVIER Jean-Louis, FORESTIER Anne, PAUGET Yves, PAUGET Antoine.

**Excusés** : DAUJAT Baptiste, DELAY Françoise, GARNIER Laurence, JANODY Patrice, MALTERRE Géraldine

**OBJET** : Conventions de partenariat pour la programmation du temps fort « Aux sons de l'eau #2 » du 4 au 6 juillet 2025

Le Président expose que l'évènement « Aux sons de l'eau #2 » s'inscrit dans le cadre des travaux de renaturation des rivières menés par le Syndicat à Bourg-en-Bresse :

- Restauration des milieux aquatiques et renforcer la biodiversité
- Prévention des inondations et améliorer la gestion de l'eau
- Reconnaissance des habitants à leurs rivières, en valorisant ces espaces comme des lieux de vie, de culture et de sensibilisation.

Avec l'achèvement des travaux, il est essentiel d'accompagner la population dans l'appropriation de ces nouveaux espaces, de favoriser la compréhension des enjeux environnementaux et de renforcer le lien entre nature et culture. Le temps fort « Aux sons de l'eau #2 » est co-organisé avec des partenaires locaux :

- La Scène nationale – Théâtre de Bourg en Bresse
- La MJC Pop Corn

Il s'agit de proposer à tou.te.s les Burgien.ne.s un moment mêlant culture, art et réflexion autour des rivières le temps d'un week-end.

Ces spectacles auront lieu du 4 au 6 juillet 2025, en différents lieux de Bourg-en-Bresse pour être au plus proche des habitants :

- Le vendredi 4 juillet sur le plateau du gymnase de la Croix Blanche
- Le samedi 5 et le dimanche 6 juillet à la MCC et ses abords

Il convient d'établir des conventions précisant les engagements et les responsabilités des différents partenaires pour la réalisation de ces animations.

**Le Bureau, après en avoir délibéré**

**Décide à l'unanimité de**

- **Autoriser** le président à signer les conventions avec les partenaires co-organisateur du temps fort « Aux sons de l'eau#2 » et tous les actes nécessaires y afférents.

**Fait et délibéré à Montrevel-en-Bresse, l'an, mois et jour susdits.**

Le Président du SBVR  
**FAVIER Jean-Louis**



SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DE LA REYSSOUZE  
Siège : Mairie de MONTREVEL EN BRESSE  
**RÉUNION DU BUREAU**  
**Séance du 15 mai 2025**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
**Délibération N°2025-015**

L'an deux mil vingt-cinq, le 15 mai, les membres du Bureau exécutif, légalement convoqués, se sont réunis à 18H30, dans la salle de réunion des bureaux du SBVR situé à Montrevel-en-Bresse sous la présidence de M. FAVIER Jean-Louis

**Date de convocation** : 6 mai 2025

**Étaient présents** : 6 délégués sur 11

**Nombre de pouvoirs** : 0 pouvoir

**Nombre de votant** : 6 délégués

**Secrétaire de séance** : PAUGET Antoine

**Étaient présent(e)s**: BADET Bernard, DEBOURG Philippe, FAVIER Jean-Louis, FORESTIER Anne, PAUGET Yves, PAUGET Antoine.

**Excusés** : DAUJAT Baptiste, DELAY Françoise, GARNIER Laurence, JANODY Patrice, MALTERRE Géraldine

**Objet : ATTRIBUTION MARCHÉ ETUDE FAISABILITE POUR LA RESTAURATION DE LA REYSSOUZE A ST JULIEN SUR REYSSOUZE**

Le Président explique que le Syndicat du bassin versant de la Reyssouze porte un projet de restauration de la Reyssouze à Saint Julien sur Reyssouze. Ce projet répond à un mauvais fonctionnement du cours d'eau dans le secteur, dont le vannage de Saint Julien aujourd'hui obsolète accentue les dysfonctionnements.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Restaurer la continuité écologique : permettre la circulation des poissons et des sédiments,
- Réduire le risque d'inondation.
- Améliorer la qualité écologique : un écoulement naturel limite le réchauffement de l'eau et favorise la biodiversité aquatique.
- Optimiser la gestion du site en supprimant les coûts liés à l'entretien du barrage mais également des espaces publics.
- Restaurer la morphologie de la Reyssouze et du Reyssouzet pour qu'ils retrouvent un fonctionnement naturel

A ce titre, le recrutement d'un prestataire ayant des compétences en hydraulique, restauration de cours d'eau, paysagisme et concertation a été lancé.

Le marché objet de la présente délibération concerne une étude de conception faisabilité/AVP de ce projet, dans un périmètre élargi sur les communes de Lescheroux, Saint-Julien-sur-Reyssouze et Mantenay-Montlin.

Le marché est passé par procédure adaptée ouverte, conformément à l'article R.2123-1 du code de la commande publique. Le marché n'est pas alloti, en application des exceptions appliquées à l'article L.2113-11.

Après analyse des offres et procédure de négociation conformément à l'article R.2123-5 de la commande publique, le classement des offres est le suivant :

| Offre                                 | Classement |
|---------------------------------------|------------|
| 1 – BIOTEC / TBM                      | 3          |
| 2 – SAGE / ATELIER CHARDON            | 2          |
| 3 – ATELIER LIN / WSP                 | 4          |
| 4 – ALTEREO / TERE0 / HYDRETIJDES     | 5          |
| 5 – INGETEC / ERANTHIS / CONTRECHAMPS | 1          |
| 6 – GINGER / RELATIONS URBAINES       | 6          |

Il est proposé d'attribuer le marché au groupement Ingetec / Eranthis / Contrechamps, pour leur offre, qui a obtenu la meilleure note pour un montant de 92 516,60 € HT soit 111 019,92 € TTC

### Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ATTRIBUE** le marché au groupement INGETEC / ERANTHIS/CONTRECHAMPS pour un montant de 92 516,60 € HT soit 111 019,92 € TTC.
- **AUTORISE** le Président à signer le marché avec les entreprises pré-citées concernant l'étude de faisabilité pour la restauration de la Reyssouze à Saint-Julien-sur-Reyssouze ainsi que tous les documents liés à la bonne exécution du marché.
- **AUTORISE** le Président à solliciter les différents partenaires financiers pour la mise en œuvre du projet et à signer tout document s'y référant.

Fait et délibéré à Montrevel en Bresse les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Président,

Acte rendu exécutoire

Jean-Louis FAVIER

